



Je n'ai pas le permis mais j'ai un retrait de 4 points.

Par **Inconito75**, le 13/02/2020 à 01:51

Bonjour,

Il y a 2 semaines, je me suis fais contrôler mais je ne suis pas titulaire du permis de conduire, je suis resté 2 h au poste et ils m'ont laissé sortir avec une convocation pour vendredi. Mais, aujourd'hui, j'ai reçu une amende pour avoir grillé un stop et il est écrit que 4 points vont être retirés sur mon permis de conduire (je n'ai jamais eu le permis). Que dois-je faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le 13/02/2020 à 05:07

Bonjour,

Quel est le type de véhicule que vous conduisiez lorsque vous avez grillé le STOP ?

Par **Inconito75**, le 13/02/2020 à 12:08

Je conduisais la voiture de ma petite copine.

Par **janus2fr**, le 13/02/2020 à 13:18

[quote]

Mais, aujourd'hui, j'ai reçu une amende pour avoir grillé un stop et il est écrit que 4 points vont être retirés sur mon permis de conduire (je n'ai jamais eu le permis). Que dois-je faire ?

[/quote]

Bonjour,

Il est bien évident que, si vous n'avez pas le permis, on ne va pas vous retirer des points dessus...

Par **Tisuisse**, le **13/02/2020** à **13:28**

Mais vous allez être poursuivi pour une conduite sans permis. C'est un délit et vous passerez devant le tribunal correctionnel, une belle amende (maxi possible 4.500 euros), interdiction de passer tout permis (3 ans maxi), 2 ans de prison, et votre condamnation sera inscrite sur votre casier judiciaire ce qui va vous fermer certains emplois professionnels.

De plus, conduire sans permis, en cas d'accident, l'assurance ne prendra rien en charge même si vous n'êtes pas responsable de cet accident, votre copine serait dans de belles emmer...s et vous aussi. Donc, c'est franchement pas très malin ce genre d'attitude.

Par **Inconito75**, le **13/02/2020** à **13:36**

Ma question c'est pourquoi j'ai un retrait de 4 points et que je n'ai pas le permis, je connais les peines encourue pas besoin de me le rappeler. Donc répondez à ma question merci. Sur mon amende, il stipule bien un retrait de 4 points, est-ce une erreur de leur part ?

Par **youris**, le **13/02/2020** à **15:46**

bonjour,

c'est effectivement une erreur, l'article L221-2 relatif à la conduite sans permis ne mentionne pas de retraits de points.

salutations

Par **Inconito75**, le **13/02/2020** à **15:54**

Bonjour Youris,

Je vous remercie de votre réponse. Maintenant, j'aimerais savoir si y'a une possibilité de retirer cette amende vu qu'il y'a une erreur ?

Merci.

Par **LESEMAPHORE**, le **13/02/2020** à **16:10**

Bonjour youris

Les 4 points correspondent à l'infraction du stop , pas pour un défaut de PC

Bonjour [Inconito75](#)

Avez vous été intercepté ? car vous dites conduire le VL de la copine ;

[quote]

Il y a 2 semaines, je me suis fais contrôler mais je ne suis pas titulaire du permis de conduire, je suis resté 2 h au poste

[/quote]

Chaque infraction comporte un code informatique qui associe automatiquement les éléments , dont le retrait de points quelque soit la situation du conducteur .

Cette une information obligatoire qui est délivrée vers le contrevenant meme si il ne possede pas de PERMIS .

Par **youris**, le **13/02/2020** à **17:34**

je me doutais que vous vouliez prétexter cette erreur de plume pour faire annuler ce délit qui a quand même été constaté par des agents assermentés..

je vous conseille de consulter un avocat en droit routier pour savoir si votre contestation a des chances d'aboutir favorablement.

Par **janus2fr**, le **13/02/2020** à **18:51**

Bonjour Youris,

Le non respect d'un stop n'est pas un délit...

Par **Visiteur**, le **13/02/2020** à **19:16**

Bonjour à tous

@ Janus, cela n'est pas un lapsus de la part de youris.

[quote]

Si vous conduisez alors que vous n'avez pas obtenu le permis de conduire, il s'agit d'un [délit](#). I

[/quote]

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17698>

Je pense comme lui, qu'il doit voir un avocat car il est convoqué et il y aura des suites.

Par **janus2fr**, le **14/02/2020** à **06:56**

[quote]

@ Janus, cela n'est pas un lapsus de la part de youris.

[/quote]

On ne parle pas ici de la conduite sans permis, mais d'une infraction relevée de non respect d'un stop !

[quote]

Mais, aujourd'hui, j'ai reçu une amende pour avoir grillé un stop et il est écrit que 4 points vont être retirés sur mon permis de conduire

[/quote]

Pour la conduite sans permis, il n'y a pas de retrait de points...